

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE



ACCÈS FORMATION :

- Contrat d'apprentissage

DÉLAI ET MODALITÉ D'ACCÈS :

Date de rentrée : Septembre

Durée : 2 ans

Pré requis :
Aucun

Date d'inscription maximum : Mi-Novembre

PROGRAMME DE FORMATION :

- **Volume d'heures en entreprise :** 1714 heures environ
- **Volume d'heures en formation :** 1500 heures environ

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Animer des activités d'éveil et réaliser des activités de soins du quotidien auprès d'enfants de moins de 6 ans.
- Savoir adapter sa communication à la réglementation et la déontologie professionnelle à leur futur contexte d'exercice.
- Conduire des animations d'activités et d'éveil aux enfants
- Assurer les soins du quotidien des enfants (hygiène et préparation des repas)
- Participer et mettre en oeuvre le projet d'établissement
- Soutenir les enseignants lors d'activités pédagogiques en école maternelle
- Organiser et entretenir les espaces dédiés aux enfants

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Une formation alternée entre l'entreprise et le Centre de Formation
- Suivi pédagogique par l'équipe enseignante et le référent
- Visites en entreprise

MODALITÉ D'EXAMENS :

- Diplôme de l'Éducation Nationale de niveau 3
- En présentiel (selon lieu d'examen)
- **Selon le référentiel d'examen :** Épreuves ponctuelles finales

DÉBOUCHÉS :

Selon la structure qui l'emploie ou son lieu d'exercice, le ou la titulaire du CAP peut exercer le métier d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ; d'assistant éducatif petite enfance ou d'agent d'animation dans les structures d'accueil collectif pour mineur ; d'auxiliaire petite enfance, agent social, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant dans les établissements ou services d'accueil collectifs ; e garde d'enfant, d'assistant maternel, ou d'employé familial à domicile.

Le CAP est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.



TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES 2024 : 14,00 %*

TAUX D'INSERTION : 70,00 %*

**source inserjeunes*



ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ; pour toute demande spécifique, notre référent handicap est à votre disposition.

LES AVANTAGES DU CAMPUS :

- Un coaching individuel sur le site.
- Des activités et des travaux pluridisciplinaires pour mêler les cursus.
- Bénéficier d'un réseau d'entreprises locales pour s'insérer professionnellement.



Les cours se déroulent au Campus à partir des cours dispensés par le CNED et dans l'entreprise locale qui a signé le contrat d'apprentissage.

NOS CENTRES :

CHALONS

ENSAM - Rue St Dominique
lecampus-chalons@almea-formations.fr

SOISSONS

Bâtiment 13 « Les Décideurs »
24 allée des Nobel
lecampus-soissons@almea-formations.fr

LAON

46 rue de Crécy
lecampus-laon@almea-formations.fr

REIMS

14b allée des Landais
lecampus-reims@almea-formations.fr

CHARLEVILLE-MEZIERES

119 avenue Charles de Gaulle
lecampus-charleville@almea-formations.fr

ROMILLY-SUR-SEINE

17 bis av. du 8 mai
lecampus-romilly@almea-formations.fr

TROYES

10 rue de la Haute Moline 10800 Saint-Julien-les-Villas
lecampus-troyes@almea-formations.fr

SAINT-DIZIER

Espace Créateurs d'Entreprises
12 Allée Jean Moulin
lecampus-saintdizier@almea-formations.fr